

**GAEC des Cordiers - Charly Chaumon, Loïc Bertrand,
Pierre Antoine Nguyen**
Chef lieu - 73170 SAINT JEAN DE CHEVELU
Tél : 04 79 36 82 00 / 06 31 39 44 35

Production : Elevage laitier.
SAU : 140 ha
Commercialisation : lait via la coopérative,
viande en filière longue et en directe.
Région : avant-pays savoyard
Conditions naturelles : 80 % sol argilo-
calcaire, séchant, 20 % sol limono battant,
altitude 300 m.
Main d'œuvre : 3 UTH
CA : 300 000 € // **EBE** : 150 000 €
Annuités : 27 000 €



Les trois associés du GAEC des Cordiers élèvent 75 vaches tarentaises pour produire un lait biologique qui est ensuite transformé par la coopérative de Yenne en tomme, raclette et

meule de Savoie bio. Le fonctionnement de l'exploitation est pensé et développé afin d'optimiser l'autonomie fourragère et céréalière de l'exploitation. La production d'énergie renouvelable (bois déchiqueté) permet un petit complément de revenu.

Parcours

- Création du GAEC des Cordiers au début des années 60 entre deux voisins, production laitière en race Tarentaise,
- Dans les années 80, orientation vers une production plus extensive, avec une augmentation des surfaces en prairie,
- Dans les années 90, début de la réflexion sur l'agriculture biologique,
- 1996 Certification de l'exploitation en AB,
- Loïc rejoint le GAEC en 1996, Charly en 1998 et Eric en 2004.
- 2013 Reprise de 20 ha de terres limono battantes à 17 km de l'exploitation, qui permettent de rendre l'exploitation autonome, y compris en protéines puisqu'il a été introduit la culture du soja, distribué en graines entières aux VL.
- 2014 Pierre Antoine remplace Eric.



Atouts

- Possibilité de cultiver du maïs, de la luzerne et du soja pour garantir l'autonomie fourragère,
- Des rotations longues avec prairie temporaire ou luzerne.
- Pas de problème de salissement des cultures sur ces rotations : faux semis avant le maïs et après les céréales, binage du maïs et du soja sur l'inter-rang. La herse étrille n'est pas utilisée.
- CUMA de compostage et de séchage du maïs
- Des débouchés en lait assurés et bien valorisés par la coopérative de Yenne.
- Vente directe pour la viande.

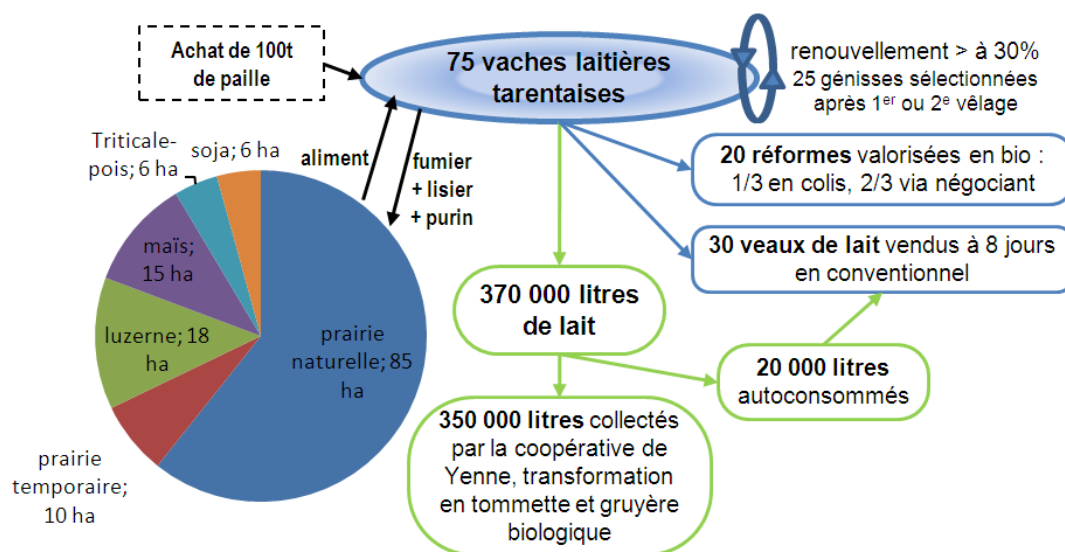
Contraintes

- 2/3 des surfaces non labourables,
- Grille de paiement du lait de la Coopérative de Yenne particulièrement exigeante (<200000 cellules, <100000 staphylocoques, Taux Protéique > à la moyenne coop) obligeant une gestion sanitaire du troupeau efficace pour ne pas avoir recours aux médicaments,
- Des annuités encore élevées liées à l'investissement dans le séchage en grange et le renouvellement du matériel de fénaison.

Valorisation / commercialisation

- 350 000 L de lait collectés par la coopérative de Yenne, transformation en tomme, raclette et meule de Savoie bio, lait payé 0,2 €/L de plus que le conventionnel, soit 0,63 €/L.

- 30 veaux vendus à 8 jours, non valorisé en bio.
- 20 réformes valorisées en bio, 1/3 en colis, 2/3 en filière bio.



Spécificités techniques

Situation de l'exploitation : 140 Ha de terres dont 55 Ha labourables et 85 Ha de prairies naturelles, tout en location. Seuls les bâtiments, le matériel et le cheptel sont propriété du GAEC. La zone est relativement pluvieuse, de 1200 à 1400 mm de précipitation par an, mais les températures sont élevées l'été (30 à 35°C), ce qui limite fortement la pousse de l'herbe sur ces terrains superficiels.

Conduite du troupeau :

• Alimentation :

De fin mars au 20 novembre, l'alimentation est basée sur le pâturage tournant. Un affouragement de luzerne complète la pâture (5 kg de luzerne pendant l'été), ainsi que 3 kg de mélange fermier : orge, triticale, pois, maïs grain.

La ration d'hiver est composée de 1/4 de foin, 3/4 de luzerne et regain, 3 kgMS de maïs épi et 1 kg graines de soja.

• Renouvellement :

Le troupeau est en race pure. La race Tarentaise est hétérogène et pour conserver une production à 5 000 L/VL, toutes les génisses sont élevées puis sélectionnées au premier ou deuxième vêlage. Cela représente 60 élèves (environ 34 UGB). Pour libérer de la surface en pâturage, un lot de 20 génisses part en alpage l'été. La reproduction des vaches se fait par insémination artificielle, tandis qu'un taureau assure la monte naturelle des génisses hors périodes hivernales.



• Aspects sanitaires :

Les vêlages ont lieu de septembre à avril, avec une pointe à l'automne et une au printemps.

Les diarrhées des veaux, importantes pendant les vêlages d'automne, reflètent des conditions de stabulation limitées pour les jeunes (courant d'air, pression microbienne du troupeau, ...). Pour améliorer cela, la construction d'une stabulation à génisses est en projet (2015).

• Bâtiments et logements :

La base des bâtiments d'élevage datent des années 60. Des agrandissements successifs permettent de loger le cheptel en stabulation paillée et de stocker le fourrage, dont 200 tonnes de foin en vrac.

La salle de traite en 2x5 et nourrisseurs pneumatiques pose quelques problèmes, avec des quais de traite trop larges et trop bas.

La stabulation est raccordée à une cuve à lisier disposant d'un système de micro-aération.

Le fumier est sorti toutes les 6 semaines et composté au champ.

- **Gestion du fourrage :**

Le séchage en grange existe depuis 1977. En 2004, mise en place d'un nouveau système avec « capteur solaire » (ventilation d'air réchauffée dans un double toit de la grange). Cette technique permet de faire des foins jeunes et de rentrer du foin de luzerne d'une qualité exceptionnelle, riche en protéines (jusqu'à 140 g de PDI¹) et en fibre. Avec le maïs épi, la ration de base permet jusqu'à 18 kg de lait.

Le foin des génisses est séché au champ et conditionné en balles rondes.



Rotation et autonomie :

- **Gestion de la matière organique :**

Les amendements organiques : fumier, compost et lisier se font sur la totalité des surfaces mécanisables (70% de l'exploitation) à raison d'un apport une fois par an. La nature du fertilisant organique choisit dépend de l'emblavement de la parcelle et de la rotation en cours.

- **Rotation hors prairies permanentes :**

Rotation optimisée pour une productivité maximale : 3 années de luzerne, suivi de un ou deux ans de maïs, puis un an de soja, avant une année de mélange céréaliier orge-triticales-pois puis soja. La luzerne est détruite après une dernière coupe de printemps, emblavement en maïs récolté à l'automne, semis en céréales d'hiver moissonnées en été n+1 avant un nouveau semis de luzerne. « Il n'y a pas de temps mort sur la parcelle ».

Recherche d'autonomie sur la ferme :

- 100 % pour la fertilisation organique,
- utilisation des énergies renouvelables : séchage en grange à capteur solaire, vente de 300 m³ de plaquettes pour la chaudière communale,
- séchage du maïs sur l'exploitation (appareil en CUMA) : traçabilité du grain assurée, diminution des coûts de transport,
- rotation optimisée luzerne/maïs/céréales/soja.

Projets pour l'avenir

- Améliorer la qualité sanitaire du troupeau.
- Améliorer la fertilité des sols par les intercultures.
- Améliorer le logement des animaux et construction d'une fumière couverte pour éviter le lessivage des composts.

« La difficulté d'atteindre une autonomie nous oblige à intensifier la production. C'est pourquoi la culture de maïs a été réintroduite dans les rotations. On a multiplié par 4 la surface de luzerne. »

¹ PDI : protéines vraies digestibles dans l'intestin